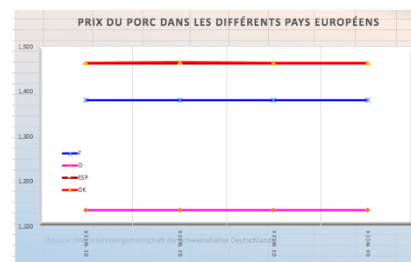


**PORC : COURS STABLES EN EUROPE, REPRISE DES DISCUSSIONS SANITAIRES AVEC LA CHINE**

Le marché européen du porc affiche des prix stables. A l'exception de l'Italie qui confirme des cours en hausse pour les préparations de salaisons de Pâques, tous les autres pays de l'UE reconduisent leurs prix. En tête toujours l'Espagne et le Danemark, avec des niveaux de cours équivalents. Pour ces deux pays c'est le marché asiatique, la Chine ainsi que les Philippines qui permet de tenir les prix. Les statistiques 2020 confirment que ce sont bien ces deux pays qui ont profité de l'absence de l'Allemagne pour gagner des parts de marché en Chine. Les Pays-Bas progressent aussi dans leurs exportations vers l'Asie. La Belgique ne parvient toujours pas à franchir le cap de 1.00€/kg, prix payé aux producteurs de porcs. Les éleveurs belges traversent une période de crise. En Allemagne également, les éleveurs demandent des aides, les retards d'abattage sont toujours importants et la FPA dépasse les 550 cas sur la faune sauvage. L'Allemagne propose encore aux pays de l'Est de l'Union des pièces et carcasses à prix bas. En France, la stabilité des cours en cette période de l'année doit beaucoup aux exportations actives vers la Chine. Dans ce contexte de risque de FPA en Europe, les autorités sanitaires françaises ont repris les discussions avec les services chinois dans le but de parvenir à un accord de zonage. Enfin toujours en France, au plus haut niveau de l'État les promotions à bas prix des distributeurs en janvier et la répartition des marges au sein de la filière ont été débattues.

**« CESSONS D'IMPORTER CE QUI N'EST RÉGLEMENTAIREMENT PAS AUTORISÉ EN FRANCE ! »**

Dans un courrier adressé au Ministre de l'Agriculture daté de ce 27 janvier, Dominique Langlois, Président d'Interbev appelle à l'application, dès à présent, de l'article L.236-1A du Code rural, en interdisant la commercialisation sur le marché français des viandes bovines importées, provenant d'animaux : - qui ont été nourris avec des farines animales ; - qui ont été nourris avec des antibiotiques utilisés comme activateurs de croissance ; - qui ne sont pas tracés individuellement depuis leur lieu de naissance jusqu'à leur lieu d'abattage, et ce, dans le strict respect de la réglementation européenne : « *Cet acte politique apportera, enfin, aux professionnels de la filière viande bovine française la garantie suivante : celle de ne plus voir leur modèle d'élevage - caractérisé par des fermes à taille humaine (60 vaches en moyenne), une alimentation du troupeau à l'herbe (80% de la ration des bovins spécialisés allaitants) et principalement produite sur l'exploitation (90% de la ration alimentaire du troupeau produite par l'éleveur, sur sa ferme) - exposé à la concurrence déloyale de systèmes industriels beaucoup plus compétitifs, mais aussi beaucoup moins vertueux sur le plan sanitaire, environnemental et relatif au bien-être animal.* ».

**Culture Viande** associe sa voix à ce courrier. La compétitivité de notre élevage et de nos entreprises repose sur le principe fondamental que nos concurrents respectent et assument les mêmes contraintes réglementaires, législatives, environnementales, bien-traitance animale que les nôtres. Ce qui n'est visiblement pas le cas aujourd'hui comme le souligne justement le Président Langlois.

**« AIMEZ LA VIANDE, MANGEZ-EN MIEUX » : UN MANIFESTO POUR LA FILIÈRE ÉLEVAGE ET VIANDE**

La base-line de la campagne publicitaire [Thomas Aimez la viande, Mangez-en mieux](#), est plus qu'une signature. Elle s'inscrit dans la nouvelle stratégie de la filière *Élevage et Viande* (Interbev) et prend aujourd'hui la forme du titre d'un *manifesto*. Cette déclaration d'intention est publique. Elle définit le sens de l'action des acteurs de la filière. Extrait\* :

« *Aimez la viande, Mangez-en Mieux - L'époque a changé. Ce qui est bon dans l'assiette, doit l'être également pour la santé, les animaux et la planète. La viande est au cœur de ce débat. Les Français l'aiment ; elle fait partie du patrimoine culturel. Aujourd'hui, préserver l'amour de la viande, c'est lui donner un cadre entre plaisir et raison. Un cadre respectueux des bêtes, des hommes et des femmes qui s'en occupent, des territoires et de l'environnement, des concitoyens dans leur diversité. Le mouvement Naturellement Flexitariens à l'initiative de la filière Élevage & Viande, affirme que l'on peut produire de la viande et être flexitarien ; défendre la liberté de consommer ; être libre, moderne, avisé et conscient de se faire plaisir avec une viande de qualité, du début à la fin du mois. Poursuivons le dialogue, donnons encore plus de raisons d'aimer la viande et ceux qui la font, permettons aux Français de se faire plaisir en conscience* ».

Pour **Culture Viande**, l'engagement de la filière dans le [Pacte sociétal](#) et la norme RSE Iso 26000 sont un gage de la capacité de la filière à rassembler les indicateurs qui permettent de valoriser les bonnes pratiques environnementales, en bien-traitance animale, ainsi qu'en qualité-nutrition-santé et en juste rémunération des intervenants de la filière. (\*) *Version in extenso du Manifesto : [ici](#).*

**AIMEZ LA VIANDE,  
MANGEZ-EN MIEUX.**

## MODIFICATION DU MONTANT DES AIDE BOVINES ALLAITANTES ET LAITIÈRES 2020

Deux arrêtés du 18 janvier 2021 corrigent certains montants des aides bovines allaitantes et laitières pour la campagne 2020 : - [pour les bovins allaitants](#), le montant applicable aux 50 premières vaches est fixé à **171,25 €** (au lieu de 166 €) par animal primé ; **123 €** (au lieu de 121 €) de la 51ème à la 99ème vache et 62 € de la 100ème à la 139ème vache. Pour la campagne 2020, le nombre de femelles allaitantes primées est égal au nombre de femelles éligibles auquel est appliqué un coefficient de **1,00** (au lieu de 0,975) ; - [pour les bovins laitiers](#) : Le montant de l'aide en zone de montagne est fixé à **83,80 €** (au lieu de 77 €) par animal primé et **41,30 €** (au lieu de 38 €) hors zone de montagne.

## 11<sup>ème</sup> SÉCURI-VIANDES : LES ENTREPRISES DE VIANDE BOVINES MOBILISÉES SUR LA SÉCURITÉ SANITAIRE

La 11<sup>ème</sup> édition du rendez-vous *annuel SécuriViande* a rassemblé plus d'une centaine d'acteurs de la qualité des entreprises des Viandes. En introduction, Paul Rouche, Directeur délégué de Culture Viande (*photo*), a salué la mobilisation des entreprises qui n'ont pas baissé la garde malgré la période en maintenant les audits Culture Viande et Pames sur la sécurité sanitaire de la filière viande hachée. Ces journées sont l'occasion pour Nathalie Veauclin Dr vétérinaire Coordinatrice scientifique et technique de Culture Viande, de présenter la synthèse des audits réalisés sur 2020. Pour le référentiel de maîtrise géré par Culture Viande en 2020, un bilan a également été effectué sur le nouvel indicateur de suivi de contaminations fécales introduit en 2020 ainsi que sur les nouvelles dispositions pour les audits 2021. Parmi les nombreux autres sujets abordés : - La maîtrise de la sécurité sanitaire à l'abattoir : orientations 2021 de la DGAL par *Nicolas Holleville (Chef du BEAD, DGAL)* ; - Transport des carcasses à température dérogatoire : Application du règlement de l'Instruction technique DGAL, par *Mélanie Goulinet (bureau BEAD, DGAL)* ; - Biosécurité transport animaux - entrée abattoir : ce que nous apprend l'expérience porcine, par *Isabelle Corrége, (vétérinaire référente biosécurité Ifip)* ; - Caractériser et détecter les E coli pathogènes : État de la science et des réflexions, par *Patrick Fach (Anses)* ; - La révision du *Guide de gestion des alertes* par *Claire Postic (Mission des urgences sanitaires, DGAL)*. **Un compte rendu de la journée sera publié dans notre LETTRE prochainement.**



## PRÉVISIONS 2021 : PRODUCTION DE VIANDE BOVINE EN BAISSÉ, IMPORTATIONS EN HAUSSE (Idele)

Selon les prévisions de l'Institut de l'élevage (Idele) élaborées en concertation avec FranceAgriMer et le Ministère de l'agriculture, les abattages de bovins devraient diminuer de -1% en 2021 à 1,429 Mtec, dont -0,9% pour les femelles (823 Mtec), -1,4% pour les JB et taureaux (376 Mtec), -1,5% pour les bœufs (53 Mtec) et -0,6% pour les veaux de boucherie (177 Mtec). Les importations devraient augmenter de +5,9% (après avoir diminué de -16% en 2020) à 295 Mtec. Les exportations devraient diminuer de -1% à 220 Mtec. Dans ces conditions, la consommation mesurée par bilan devrait progresser de +0,3% à 1,505 Mtec. Au plan européen (UE à 27) les abattages de bovins devraient diminuer de -1,5% à 6,777 Mtec, les importations devraient rester stables à 348 Mtec, les exportations devraient diminuer de -4% à 559 Mtec, ce qui entraînerait une baisse de la consommation mesurée par bilan de -1,2% à 6,566 Mtec.

## BŒUF LABEL ROUGE : LA SECTION GROS BOVINS D'INTERBEV VALIDE LE NOUVEAU PLAN D' ACTIONS

La Section gros bovins d'Interbev réunie ce 26 janvier a validé à l'unanimité le nouveau plan d'actions pour développer la commercialisation de la viande de bœuf Label Rouge. Ce nouveau plan prévoit d'une part, un ciblage fort des actions dans les rayons boucheries traditionnelles et artisans bouchers en visant le basculement de la totalité des rayons traditionnels en Label Rouge, et d'autre part, une expérimentation du développement, en rayon libre-service, du steak haché et des UVC/UVCi Label Rouge. En outre, l'accord interprofessionnel définissant les règles de contractualisation en Label Rouge « gros bovins de boucherie » prévoyant une **contractualisation obligatoire** amont et aval pour toute commercialisation de viande de gros bovin Label Rouge, dans l'optique de l'atteinte des objectifs ambitieux poursuivis par la filière, **Culture Viande** a demandé que des modèles simples de contrats répondant aux exigences réglementaires soient proposés aux opérateurs.

## RSE : LE SÉMINAIRE SUR LE PACTE SOCIÉTAL DE LA FILIÈRE ÉLEVAGE & VIANDE EN REPLAY

Vous n'avez pu assister au séminaire animé par Interbev le 21 janvier 2021 ? vous pouvez désormais voir le *Replay* [ici](#). Deux adhérents de **Culture Viande** témoignent : - le premier sur le **diagnostic de protection animale** des bovins à l'abattoir ; il vise à évaluer et améliorer la bien-traitance animale à abattoir, à partir de l'application des points de réglementation sur le sujet, ainsi que du *Guide des Bonnes Pratiques de la maîtrise de la protection animale de bovins à l'abattoir*. Ce diagnostic est réalisé par des auditeurs externes habilités ; il permet, avec ses 223 indicateurs et 3 volets, de faire un état des lieux et de proposer un plan de progrès ; - le second concerne la valorisation des **démarches Boviwell et Cap2R** auprès des éleveurs à travers des contrats tripartites entre éleveurs-abatteur-transformateurs prenant en compte l'équilibre carcasse.